



Succès du Compte Epargne Temps

Un franc succès pour la mise en place du Compte Epargne Temps (CET) chez CGI pour sa première année. Cette première version est pour l'instant un outil de report de congés de quelques mois. Au lieu d'expirer fin janvier, il est possible de décaler à fin septembre jusqu'à 5 jours de jours RTT Q1.

10 650 jours par plus de 2700 salariés

Un tiers des salariés ont placé des jours Q1 sur le CET, représentant une moyenne de 3,8 jours placés par salarié. Preuve que ce dispositif était attendu par les salariés, dispositif que la CFTC demandait depuis des années en Négociation Annuelle Obligatoire.

Les salariés placent des jours de façon identique quel que soit leur âge ou leur ancienneté ou quelles que soient les BU. Mais les entités qui ont vu le plus de salariés poser des jours sur le CET sont : les fonctions centrales puis les BU TPSHR et CBC. Nous espérons que ces salariés n'ont pas posé ces jours pour cause de surcharge de travail.

Pour cette première version du CET, vous avez la possibilité d'utiliser les jours du CET en posant des jours d'absence sur le Centre de Service RH (CSRH) avant fin septembre 2019. Sans quoi en octobre 2019, les jours non pris seront valorisés en novembre 2019, soit sur le bulletin de paye de novembre 2019, soit versés sur le Plan d'Epargne d'Entreprise.

nouvelle version du CET en 2019 ?

La DRH, toujours à l'aise avec la gestion de planning nous a proposé de renégocier une nouvelle version du CET à compter de mai 2019 pour un accord possible en juillet. La majorité des salariés auront alors posé leur RTT Q1 à cette date. Fort de cette alerte, la DRH a bien voulu reconsidérer le planning à la marge.... Notre direction est NOMBRILISTE.... Le but était pourtant de veiller au bien-être des salariés ??

Bref, si une nouvelle version du CET voit le jour, à l'été ou à la rentrée 2019, que vous souhaitez y placer des jours, pensez à poser prioritairement vos jours de Congés Payés plutôt que des jours RTT.

Bien sûr nous vous tiendrons informés durant l'année de l'avancée des négociations chez CGI.

toujours proposer, toujours négocier, savoir s'opposer

\ Evolution MEH ?

Encore un potentiel accord sur la Mission Emploi Handicap (MEH) où la DRH ne sait pas gérer son planning ?

Nous avons alerté la DRH sur l'impérieuse nécessité de démarrer les négociations en mars pour finir avant décembre 2018 et ainsi avoir une continuité entre les 2 accords sur la Mission Emploi Handicap.

Mais rien n'y a fait et depuis le 31 décembre 2018, **les Travailleurs en situation de Handicap chez CGI ne sont plus couverts et accompagnés par l'accord ! Plus possible de faire prendre en charge ses absences pour suivre ses soins... Plus de temps accordé pour faire son dossier ou son renouvellement de RQTH !!!**

La négociation est laborieuse car la Direction tout en insistant sur des nouveaux rôles et responsabilités, ne souhaite pas les définir.

Les entreprises doivent avoir une politique de gestion des RH qui inclut la politique MEH et associe les managers à la politique d'intégration des membres atteints d'un handicap. A défaut de quoi, l'objet des processus MEH sera détourné et ceux-ci deviendront des outils de gestion administrative du personnel comme les autres.

Quand nous demandons à CGI quelle est sa vision, c'est un peu le silence radio..... Et quand on connaît la volonté de la DRH de CGI FRANCE à appliquer les accords qu'elle a pourtant signés, la CFTC demande donc des garanties fortes de bonne application d'un nouvel accord.

Cet accord traîne à aboutir car la version actuellement proposée n'est pas assez ambitieuse et ne couvre pas toutes les attentes de la CFTC.

\ Recours à la DIRECCTE

Notre recours auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) sur le futur périmètre des CSE chez CGI a été envoyé le 21 décembre.

Le Directeur de la DIRECCTE a rencontré la DRH et les Organisations Syndicales signataires ainsi que les Organisations Syndicales non signataires ayant déposé le recours.

Il avait 2 mois pour statuer sur le futur périmètre des instances représentatives chez CGI mais au vu des nombreuses pièces transmises par la Direction et les nôtres les contestant, nous avons eu l'information qu'une réponse motivée sera faite mais hors délai.

Nous sommes donc dans l'expectative de leur décision. Dans tous les cas, notre dossier est prêt pour le tribunal d'instance au cas où CGI contesterait la décision de la DIRECCTE. C'est donc une affaire haletante....

La suite dans le prochain tract avec des nouvelles plus significatives.





\ Report des Titres Restaurant

Les Titres Restaurants ont une date de péremption (tickets papiers et tickets dématérialisés sur la carte, mais pas à la même date). Les tickets papiers sont valables jusque fin janvier alors que les versements sur la carte sont valables jusque fin février.

Depuis peu, vous avez une vision claire de ce qui est à votre disposition et ce qui se termine en février 2019 ou février 2020 sur l'application mobile Pass Restaurant Sodexo ainsi que sur le site internet « mon compte Sodexo ». Les crédits chargés sur la carte depuis le 1er janvier 2019 sont valables jusque fin février 2020.

Jusqu'au 28 février 2019, c'est le solde de 2018 qui sera automatiquement consommé en priorité à chacun de vos règlements de repas. À partir du jeudi 1er mars 2019, vos crédits de 2018 arriveront à échéance et disparaîtront de l'affichage de l'application ou du site internet, ce qui signifie que vous ne pourrez plus vous en servir pour payer. Mais rien n'est perdu pour autant.

le report du solde vers 2019 est simplifié

En mars 2019, l'affichage de la ligne du solde de 2018 disparaît au profit de l'affichage unique du solde millésime 2019 (valable jusque février 2020). Ce dernier sera augmenté quelques jours plus tard du montant des crédits périmés "revalidés" en millésime 2019.

Ces deux opérations seront visibles depuis l'historique de vos transactions avec des libellés de type « Solde périmé » pour le déchargement et « Chargement de carte » pour le rechargement.

Il sera possible courant 2019 de rematérialiser ce montant reporté si vous n'avez pas pu l'utiliser avec la carte lors de campagnes spécifiques de rematérialisation. A noter que suite aux précédentes campagnes, les titres restaurant en version papier 2018 sont arrivés à échéance depuis le 31 janvier 2019 alors que les tickets papier 2019 arriveront à échéance le 31 janvier 2020.

Pour les détenteurs d'une Carte Tickets Restaurant Edenred toujours en cours de validité, les droits 2018 ne seront plus utilisables à compter du 28 février 2019. A partir du 2 mars et jusqu'au 15 mars 2019, il faudra se rendre sur l'Espace personnel MyEdenred.fr pour demander le report de leurs droits 2018 vers 2019. Pour le coup ce n'est pas automatique chez Edenred.



\ CGI : pas Top Employeurs France

Non, ne cherchez pas le logo CGI dans l'image précédente. L'entité française de CGI ne se retrouve pas dans la liste française des Tops Employeurs pour l'année 2019 alors que l'on y retrouve d'autres entreprises du service numérique (ex SSII) comme Accenture, Alten,... Ce n'est donc pas lié au secteur d'activité.

D'autant plus que les autres pays de CGI sont Tops Employeurs dans leur pays respectifs : Belgique, Canada, Finlande, Allemagne, Inde, Pays-Bas, Suède et UK. On se demande bien pourquoi !!

L'organisme Top Employers Institute certifie l'excellence des conditions de travail proposées par les employeurs à leurs collaborateurs sur les notions RH. La politique RH ne serait pas bonne en France ?? Y a pas que les Organisations Syndicales qui le disent....

Vérifiez par vous-même : <https://www.top-employers.com/fr-FR/decouvrez-les-top-employers/>
 Source : https://twitter.com/TopEmployers_F/status/1093160107230281729



le syndicat
constructif

février 2019

contactez-nous

Groupe & France : Patrick Renault (patrick.renault@cgi.com)

CBC : Elena Tiganus (elena.tiganus@cgi.com)

FS : Michel Bancal (michel.bancal@cgi.com)

CPGRM & EUTM : Nicolas Bruxelles (nicolas.bruxelle@cgi.com)

TPS HR : Martine Lourseau (martine.lourseau@cgi.com)

NORD : Eric Cariot (eric.cariot@cgi.com)

GRAND SUD & IZCE : Michel Brossard (michel.brossard@cgi.com)

GRAND EST : Arnaud Geissert (arnaud.geissert@cgi.com)

GRAND OUEST : Patrick Renault (patrick.renault@cgi.com)

FGDC : Catherine Cadet (catherine.cadet@cgi.com)

FONCTIONS CENTRALES : Christophe Cointe (christophe.cointe@cgi.com)

@cftc_cgi - cftc@cgi.com - www.cftc.cgi.online.fr